



## L'AFL et la Centrale d'Achat du Transport Public (CATP) décident de coopérer pour favoriser l'accès aux investissements en matière de transport public

*L'AFL et la CATP, Centrale d'achat du transport public, toutes deux créées par des collectivités ont décidé de nouer un partenariat avec un objectif commun : proposer aux collectivités membres de la CATP, des solutions de financements alternatives et compétitives pour leurs projets, mais également asseoir la visibilité de la banque auprès de ces dernières.*

### *Faire connaître les offres de financement de l'AFL aux collectivités membres de la CATP*

L'AFL, est une banque publique de développement, détenue par les collectivités dont la mission est de mutualiser l'accès de ses collectivités actionnaires au marché obligataire pour financer l'investissement par l'emprunt. La CATP, également créée par le monde local, a pour ambition d'optimiser les achats de ses membres en matière de transport public et de mobilité.

L'élargissement du périmètre d'adhésion de l'AFL aux syndicats et notamment aux syndicats de mobilité, autorisé par la loi Engagement & Proximité promulguée fin 2019 et concrétisé par la publication d'un décret en mai 2020, requiert d'informer les membres du CATP de l'existence de l'AFL.

Animées par la volonté de faciliter l'accès aux financements et aux achats en matière de transport public et de mobilité en général, l'AFL et la CATP souhaitent mieux faire connaître leurs offres qui doivent permettre de favoriser l'investissement des collectivités dans les projets de transition écologique et d'innovation en matière de mobilités.

### *Des actions communes pour faciliter l'investissement dans le secteur de la mobilité*

Concrètement, la CATP souhaite proposer à ses membres ayant recours aux achats publics centralisés, une solution de financement alternative, adaptée à leurs besoins et à prix compétitif.

Pour Philippe Rogier, Directeur du crédit de l'AFL « Cette nouvelle relation avec la CATP fait sens et est très importante pour l'AFL. Notre objectif est de permettre aux autorités organisatrices de la mobilité (AOM) de disposer d'un accès à l'emprunt plus simplement et à des prix compétitifs afin de financer leurs investissements auprès de la CATP. Une opportunité de diversifier les sources de financement pour les membres de la CATP, et pour l'AFL de faire connaître son offre et son modèle auprès des AOM. »

Pour Arnaud Rabier, Directeur Général de la CATP, « cette coopération avec l'AFL est très intéressante pour les collectivités territoriales et leurs groupements. En effet, si l'AFL et la CATP ont un ADN commun, celui d'avoir été créées par des élus locaux et d'être au service des collectivités, elles illustrent également la capacité d'initiative des collectivités territoriales pour gagner en expertise et maîtriser leurs dépenses dans un contexte budgétaire complexe. En proposant une ligne de crédit disponible pour les adhérents de la CATP, l'AFL favorise la transition énergétique des parcs de véhicules et l'accès à l'innovation. »

#### ***A propos de l'AFL***

L'AFL a la particularité d'être la seule banque créée par les collectivités locales afin de soutenir l'investissement public porté par le monde local partout en France. Les collectivités en sont les uniques actionnaires et les uniques bénéficiaires. Depuis le début de son activité en 2015, l'AFL a octroyé plus de 4,5 milliards d'euros de crédits à plus de 430 collectivités et est retenue dans 8 consultations sur 10 auxquelles elle participe.

#### ***A propos de la CATP***

Association loi 1901, la Centrale d'Achat du Transport Public (CATP) a été créée en 2011 par des élus locaux pour optimiser les achats en matière de transport public. Grâce à cet outil, les collectivités qui le souhaitent peuvent désormais maîtriser les coûts d'achat tout en bénéficiant de la mutualisation de l'expertise juridique et technique. Rapidement, la CATP s'est imposée auprès des collectivités locales et des opérateurs publics comme la solution d'achat en matière de véhicules puis le catalogue de la CATP s'est diversifié : bus, cars, vélos, abris vélos, logiciels, applications mobiles, solutions billettiques, etc.